L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 10 AOUT 1871. 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI MATIN 10 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir nos annonces.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 36 de la rue de Chartres—grande vente sans réserve de chapeaux d'hommes, jeunes gens et garçons, habillements, lingerie, etc.

Par E. Royer & Co. dans leurs salles d'encan Vieille-Levée, [illegible]—Vente sans réserve de [illegible] caisses bottes, souliers, brodequins et congress [illegible].

Par Placide J. Spear—à l'angle des rues Treme et Chartres, tout le stock du magasin de marchandises sèches de MM. St Amand & St-Cyr.

Par R. M. Montgomery, à sa salle d'encan, 27 rue du Camp—Vente régulière de meubles.

Par Maurice Barnett, sur la façade de la Rotonde St-Louis, rue St-Louis, entre Royale et Chartres,—Vente régulière de meubles.

Par G. Veleton, No 14 rue Natchez—Jambons, épaules, porc, bœuf, comestibles, etc.

La vente des marchandises sèches et de [illegible] appartenant à la liquidation de MM. St. Amand & St-Cyr commencera ce matin, à 10 heures précises, par le ministère de Placide J. Spear, encanteur, au coin des rues Tremé et Conde. Vente positive et sans réserve.

Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Poydras.

LES ELECTIONS MUNICIPALES DE PARIS.

Les journaux de Paris du 24 juillet nous apportent le résultat partiel des élections municipales qui ont eu lieu à Paris le 23.

Nous lisons dans le *Figaro* :

Sur les *soixante dix sept* candidats que l'union parisienne de la presse a patronnés, *quarante sept* ont obtenu la majorité, dont *vingt-trois* définitivement élus, et *vingt-quatre* devant subir une seconde épreuve du scrutin, mais ayant une majorité relative considérable.

Les candidats recommandés par l'union parisienne de la presse sont des conservateurs de diverses nuances.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.—Les rôles de taxes pour 1871 sont ouverts à l'inspection des contribuables qui sont invités à se présenter à la salle No 15, à l'Hôtel de ville. Voir l'annonce.

COMPAGNIE DE VAPEURS HAMBOURGEOISE AMÉRICAINE.—Nous appelons l'attention des voyageurs sur l'annonce de cette compagnie dont les vapeurs font le service entre la Nouvelle-Orléans et le Hâvre avec escale à Santander et à la Havane. On trouvera dans l'annonce le tableau des départs et les prix du passage. MM. Williams, Ruperti & Co., sont les agents généraux pour la Nouvelle-Orléans.

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, DE MOBILE ET DU TEXAS.—Un avis de cette Compagnie annonce qu'à partir du 7 août, les taux de fret sur cette ligne seront élevés à 10 pour cent du tarif local No 2. A partir du 11 août le bureau général des marchandises sera à la gare des marchandises au haut de la rue Girod.

POUR LES ATTAKAPAS.—Le bateau à vapeur l'Archer ayant été retenu par le mauvais temps, n'a pu partir hier, mais il partira positivement aujourd'hui, jeudi, à cinq heures après midi, pour les Attakapas et l'Atchafalaya. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à Geo. D. Hite, 17 rue Tchoupitoulas.

AVIS D'ASSESSMENT. Nos 63, 64 & 65.—Voyez à la colonne des avis spéciaux la mort de N. J. Thuxton, Elizabeth Carrathe et Jos. A. Celles, payable au bureau de la Société Louisianaise d'Assistance et de Bienfaisance Mutuelle et d'Assurance sur la Vie, rue Carondelet, No 120.

Pourquoi languir, gémir et souffrir sous l'oppression d'affreux rhumes, de déchirants catarrhes qui, négligés, mènent droit à la phthisie, lorsque vous pouvez vous soulager et vous guérir en prenant l'excellent Baume aux Navets Indiens, de Laplace ?

Les deux Conventions républicaines en Louisiane.

Une grande excitation se faisait remarquer hier matin aux environs de la Douane. Beaucoup de gens s'y étaient portés dans l'attente d'un conflit entre les deux fractions rivales du parti républicain qui devait être représenté par des délégués à la Convention. Nous avons dit comment des délégués ont été élus, chaque fraction ayant voté à part, chaque fraction ayant donc pour se faire représenter le nombre entier assigné au parti, ce qui faisait deux assemblées de délégués au lieu d'une. Cet état de choses n'indiquait pas que tout put se passer d'une manière régulière et bien pacifique. Ainsi, dès 8 heures et demie du matin, deux compagnies des troupes des Etats-Unis avaient été postées à l'entrée de la Douane qui donne sur la rue du Canal. La grande salle au haut de l'escalier de la Douane qui donne sur la rue du Canal. Les deux compagnies avaient mis leurs armes en faisceaux et veillaient à ce que l'ordre ne fut pas troublé. Le député marshal Riddell avait ordre de ne laisser passer personne, jusqu'à l'heure indiquée pour l'ouverture de la séance.

Vers 10 heures et demie, le gouverneur Warmoth, accompagné de MM. Campbell, Faulkner, Pinchback et de quelques autres amis politiques, au nombre de trente à quarante, est arrivé à la Douane et a voulu pénétrer par la salle où étaient les soldats jusqu'au cabinet [illegible] par l'avocat du District des Etats-Unis, en arrivant à la salle d'audience. Il a été immédiatement arrêté par M. Riddel qui l'a informé qu'il avait ordre de ne laisser entrer personne avant le moment fixé pour la réunion.

Le gouverneur Warmoth a répondu qu'il était délégué à la Convention. A cela, M. Riddel a répliqué que plusieurs délégués étaient en ce cas dans la salle de la Cour et que c'était peut-être la place qu'il cherchait.

Non, a dit le gouverneur, je n'appartiens pas à ce caucus et ce n'est pas là que nous voulons nous rendre ; nous voulons entrer dans la salle de la Convention pour assister à la séance.

Cette demande ayant été accueillie par un refus, le gouverneur, s'est retiré dans la partie qui fait face à l'entrée de la Douane, sur la rue du Canal, et de là a adressé au public qui s'y trouvait, la très brève allocution qui suit :

"Nous nous sommes soumis à l'ordre du comité d'Etat ; nous avons consenti à nous réunir en convention à la Douane, bien que ce local soit en dehors de la juridiction de l'Etat de la Louisiane. Nous avons consenti à venir ici, bien que la salle soit gardée par une armée de députés-marshals et de soldats. Nous nous sommes contentés des billets qu'ils ont bien voulu nous donner, car nous sommes venus ici aujourd'hui comme les délégués légalement constitués de l'Etat, pour représenter ses vœux et exprimer sa volonté.

"On nous a refusé l'entrée de la salle de la Convention, et ces députés-marshals, soutenus par les troupes des Etats-Unis, défendent l'entrée à ceux qui ne pas nous permettre la libre expression de nos opinions, et à ne pas permettre aux républicains ici réunis de participer aux délibérations de la Convention.

"Je suis invité, en conséquence, à proposer que les délégués ici présents s'ajournent à la salle des Turners, au coin des rues Dryades et Lafayette, et organisent une convention pour s'occuper des affaires pour lesquelles ils ont été convoqués."

Ce discours a été reçu par des acclamations, mêlées de quelques sifflets partis de l'opposition dont plusieurs membres s'étaient approchés pour entendre.

Alors le gouverneur s'est dirigé vers l'escalier pour descendre et s'en aller ; mais les hommes du parti de la Douane qui avaient été attirés en foule par le bruit se tenaient tellement pressés sur la rampe que le gouverneur était obligé d'opérer sa descente plus vite que le pas. Etant monté en voiture, il est entouré de gens qui l'invitaient à parler et il répète dans la rue ce qu'il avait déjà dit à la Douane. En ce moment, les cris "à la Salle des Turners" se font entendre et la voiture se met en mouvement, dans cette direction. Arrivée au coin des rues du Camp et des Magasins, la voiture est arrêtée par des gens qui détellent les chevaux, prennent leur place et tirent [illegible] le gouverneur Warmoth.

Nous laissons le gouverneur gagner la salle des Turners et nous continuerons à relater ce qui s'est passé à la Douane.

Vers midi, tout bruit ayant à peu près cessé, la Convention Dunniste a été appelée à l'ordre par le président du comité central, M. Packard. M. Deklin, secrétaire du comité, a lu les noms des convocations. [illegible] ont été dites par le rév. J. M. Yard et Henry Barch a été élu président. M. Burch a été conduit au fauteuil au milieu des applaudissements de la Convention. M. Decklin fait l'appel des délégués et les couloirs sont ouverts au public. Un comité de sept membres est nommé pour vérifier les pouvoirs. James Ingraham est alors invité à haranguer l'assemblée.

Il dit qu'on avait exercé une telle intimidation sur la Douane que la convocation de la Convention à la Douane avait paru chose nécessaire et que, pour la première fois, le parti républicain était véritablement recouru au bill des Ku-Klux pour se protéger contre un [illegible]. [illegible] les plus brillants pour le parti, mais il faut que qu'il n'y eût pas d'usurpation. [illegible] pour Grant pour Président [illegible] un gouverneur ; que cet esprit anime tout le monde et qu'un seul homme ne dicte pas au parti ce qu'il faut qu'il fasse. M. Ingraham dit, en terminant, que bien qu'il y eût une apparence de faction, la Convention doit montrer sa détermination à empêcher la propagation de la discorde et du mécontentement.

M. Lowell parle à son tour et dit qu'il est venu ici pour agir non pour parler. Il a dit qu'il avait reçu chaque jour des notices de Kuklux, et que si elles eussent été exécutées, il ne serait pas là. Il était sorti exprès la veille pendant la nuit, mais que les misérables lâches n'avaient osé l'attaquer. Il connaît beaucoup le gouverneur et il sait qu'il n'a aucun souci pour le peuple. Warmoth se plaint des soldats qui sont ici, quand il y a deux ans et demi il appela les soldats pour le protéger contre les mêmes mercenaires qui tirent aujourd'hui la voiture de ce lâche.

L'objet est de renverser cette organisation de Ku-klux comme si elle était dans la main de l'ennemi, (voulant dire le parti démocrate). Il s'était opposé à ce que la réunion eût lieu à la Douane, mais Warmoth avait loué toutes les salles de la ville. Il s'était opposé aussi à l'emploi des troupes, parce qu'il pensait que le parti pouvait refouler les lâches et les coquins vers leur repaire, et vous connaissez ce qu'il est. M. Lowell a exposé ensuite tout ce qu'il a fait pour le parti et tout son dévouement pour le parti. Que l'opposition en fasse autant. Il avait cédé la place à Warmoth qui voulait être gouverneur par tous les moyens. Warmoth, à la Convention de Chicago avait voté pour Chase malgré les instructions de la Convention de la Louisiane qui le chargeaient de voter pour Grant.

M. Lowell traite Warmoth et les siens de scissionistes. Qu'il envoie ses assassins nocturnes et il en sera tenu pour responsable. Il désire savoir si les masses appuieront cette convention ou si elles entendent obtenir un tyran ou un roi. Il engage les membres de la convention à se tenir fermes, et il ne craint ni les assassins ni les tentatives de corruption, car on avait déjà essayé en vain de l'acheter.

On entend après M. Lowell, John S. Chapman, de Baton Rouge, qui lance des imprécations contre les scissionistes et passe en revue la situation qui est très malade et qui requiert d'énergiques remèdes.

Le lieutenant-gouverneur Dunn prend la parole et dit : Le bruit court que je suis un instrument de la Douane. Je ne suis pas plus l'instrument de la Douane que celui du gouverneur Warmoth ou de tout autre. Il agit pour lui, et s'il avait dû être l'instrument de quelqu'un il aurait été celui de Warmoth. Warmoth a dit qu'il avait fait Dunn. Dunn qu'il faudrait dire absolument le contraire. Il invite tous les membres à dire à tous qu'il n'est l'instrument de personne.

Le fameux G. W. Carter a enfin son tour. Il se lève ; un silence profond se fait : tout le monde est attentif, et l'orateur commence par donner quantité de coups de fouet à Warmoth qu'il appelle le premier gouverneur ku klux et le premier gouverneur scissioniste du parti républicain. Carter fait allusion à ses précédents. Il ne cache pas qu'il ne soit un républicain de fraîche date et un rebelle reconstruit. Il dit que Warmoth a péché par omission. Warmoth a fait de grandes choses—il a fait une grosse dette—il a fait une grosse fortune—il a fait vacarme dans le parti républicain. Il objecte à Warmoth parce que Warmoth n'a pas fait ce qu'il devait faire. Le parti lui avait donné tout ce qu'il lui fallait et plus de pouvoir qu'à aucun autre ; un seul homme en a plus que lui, le Czar de Russie, et pourtant Warmoth n'a rien fait.

Henry Clay devrait être maudit par le parti pour n'avoir rien fait pour lui. M. Carter parle alors du danger qu'il y a à donner trop de pouvoir à un homme. C'est le peuple qui fait les hommes et non l'homme qui fait le peuple. Sa devise est : le principe d'abord, la mesure après et l'homme en dernier lieu. Il ne veut pas qu'un homme pense pour tous ou vote pour tous.

Le *Republican* lui reproche d'avoir été élu sur une plateforme démocratique. M. Carter dit qu'il a été porté par les démocrates parce qu'il était un gentleman et par les républicains parce qu'il était républicain.

Il n'a pas dit que Warmoth ait reçu des pots de vin, on qu'il a volé de l'argent ; mais lui (gouverneur) a l'argent. M. Carter fait alors l'histoire d'un homme qui demandait à un autre s'il le traitait de voleur.—Non, répondit l'autre, "j'ai dit que si j'étais un poulet j'irais me percher très haut."

Il en dira autant à l'occasion de Warmoth. Quand il est près il faut se percher très haut, sur la plus haute branche. M. Carter finit par de nombreux éloges de Warmoth qu'il appelle le plus grand menteur connu.

W. R. Hardy, de Richland, succédant à M. Carter, dit qu'il fait un discours, il parlerait comme ceux qui ont parlé avant lui. Il voudrait bien savoir s'il y a quelqu'un qui ait parlé en faveur de Warmoth.

M. John Ray fait son rapport au nom du comité de vérification. Le rapport renferme une série de règles, parmi lesquelles il en est une qui autorise les clubs fondés à ordonner les élections de délégués.

Le rapport est adopté.

Oscar J. Dunn est élu, à l'unanimité, président de la Convention organisée d'une manière permanente. Le lieutenant-gouverneur est conduit au fauteuil par les sénateurs Ray et Ingraham au milieu des acclamations enthousiastes de la Convention.

Il fait un discours très bref pour remercier la Convention et dit que la scission qui s'est opérée dans le parti est le fait de ceux qui convoitent des places. Ceux-là reviendront aussitôt qu'ils n'en auront plus.

M. Carter, du comité des résolutions, en rapporte une série qui sont adoptées à l'unanimité.

1. Le parti républicain s'engage à maintenir les écoles publiques libres, avec des facilités égales pour chaque enfant.

2. Le parti républicain s'engage à faire achever les travaux publics commencés et à aider tous autres travaux utiles.

3. Il approuve la limite constitutionnelle de la dette publique.

4. La Convention déclare que si le gouverneur eût été disposé à remplir son devoir, il eût été possible d'éviter la nécessité d'appeler les troupes fédérales pour protéger la Convention.

5. Elle s'engage à recommander aux délégués à la Convention nationale, délégués non encore choisis, à voter pour la rénomination de Grant pour la présidence.

6. Elle condamne les scissionistes de la Convention et dénonce nominalement le gouverneur Warmoth comme cherchant son avancement aux dépens du parti.

7. Elle approuve l'action du Comité Central d'Etat.

8. Elle déclare que le journal *Republican* n'est plus digne de la confiance ni du respect du parti républicain.

Ces résolutions sont adoptées sans qu'une seule voix ait réclamé.

Il a été résolu que le comité central à élire se composera du président de la Convention, de 16 personnes nommées par lui et de deux membres de chaque District Congressionnel, qui seront choisis par les délégations respectives des divers Districts.

Les membres de District choisis sont : Pour le 1er district, S. B. Packard et B. F. Joubert ; 2nd district, Chas. W. Lowell et H. Grymes ; 3ème district, A. J. Sypher et P. G. Deslonde ; 4ème district, E. L. Weber et J. Laurent ; 5ème district, John Ray et John S. Harris. Le président n'avait pas fait ses nominations quand la convention s'est ajournée.

Une résolution chargeant le Comité central d'élire M. Packard, président, a été adoptée.

Une résolution déclare le *Citizens' Guard*, journal publié en cette ville, comme l'organe du parti en Louisiane, et demande que le patronage fédéral soit retiré du *Republican* et donné au *Guard*.

Il est accordé au comité de l'Adresse, jusqu'au 1er septembre, pour préparer une adresse aux républicains de l'Etat.

M. Lowell invite les Représentants de la presse à dire que le rapport de l'*Evening Picayune*, d'après lequel on aurait refusé au gouverneur de l'admettre, est contraire à la vérité. Il avait reçu son billet et aurait été admis en temps convenable, mais ce n'était pas à son but. "Il s'est présenté pour entrer à 10 heures et demie et on ne l'a pas admis, mais on lui a dit que s'il revenait quand la porte serait ouverte à tous les délégués, il serait admis à 11 heures et demie. Le gouverneur Warmoth ne peut prétexter ignorance. Il savait qu'il fallait un billet et de plus que personne ne serait admis plus tôt que demi-heure ou 30 minutes avant la réunion de la Convention.

Sur motion de M. Carter les remerciements de la Convention sont offerts au Président des Etats-Unis et le président de la Convention est chargé de lui adresser une copie de la résolution pour la promptitude avec laquelle il a mis à exécution la 3me section de l'Acte des Ku-klux, en ordonnant l'envoi de troupes pour protéger la Convention contre les violences dont elle était menacée.

La Convention s'ajourne *sine die*.

RÉUNION A LA SALLE DES TURNERS.

Le gouverneur arrive et son entrée donne lieu à beaucoup de tumulte. On parle, on rit, on chante, on joue du piano. Il ne faut pas s'en étonner. La salle des Turners est une salle de danse et de bals masqués et n'a pas été construite pour autres choses. On y trouve par conséquent un piano, pas trop bas. Les membres de cette Convention fractionnelle le font fermer et peu à peu l'ordre se rétablit. Le gén. Campbell offre, sur motion, le fauteuil à M. McMasters, de Carroll. Un comité de cinq membres est nommé pour vérifier les pouvoirs.

Sur invitation le gouverneur prend la parole et dit qu'il est très flatté de cette démonstration. Exclu de la Douane, il a été forcé par des hommes peu scrupuleux de se rendre avec les membres du parti à la salle des Turners. Les bureaux de la Douane ont été occupés par des délégués irrégulièrement élus et les affaires ont été conduites dans l'intérêt particulier d'un tiers de l'administration fédérale. Le gouverneur a rencontré à la Douane des soldats qui lui ont barré l'entrée de la salle.

C'est pour la première fois, dit-il, qu'un tel outrage est commis. Warmoth ne croit pas que Grant soit informé de ce qui se passe. Mais s'il a consenti à cet outrage et à la prostitution de la Douane des Etats-Unis, et s'il consent le plan de ces hommes et l'approuve, le parti républicain le répudiera comme candidat. Le parti républicain [illegible] le monde et il faut un président qui [illegible] un candidat [illegible] du parti. [illegible]

M. Pinchback fait appel à son côté une tirade contre les soldats qui ont cavalé la Douane, et il trouve cela indécent. Il dit que le Comité central n'a fait cela que parce que l'autre faction était trop forte. M. Pinchback prétend que ceux qui ont voté dans le Sixth ward le ticket Dunn n'étaient que des enfants. En somme, la très courte allocution de Pinchback n'a aucune portée, pas même une signification, et l'orateur se garde bien de rien dire contre Grant qui est son candidat jusqu'à l'heure.

Nous doutons beaucoup que M. Warmoth ait été content du discours de M. Pinchback, qui ne pense que ce que nous avons dit qu'il était, pinchbackiste.

M. Campbell harangue à son tour le meeting et demande trois acclamations pour l'unité du parti républicain, ce qu'on ne lui refuse pas, attendu que les acclamations ne coûtent rien.

Mais le morceau capital de l'affaire, c'est l'adresse du juge Dibble qui devant tout à M. Warmoth lui donne tout aussi et sacrifie le président Grant. M. Dibble est indigné. Aussitôt après la Convention, s'écrie-t-il, je me rendrai à Washington, à Long Branch, ailleurs s'il le faut, et je demanderai au président-général Grant s'il approuve les horreurs commises dans un édifice fédéral à la Nouvelle-Orléans, et s'il dit oui, ce qu'il me réponde d'une manière indifférente ou évasive, non seulement il ne sera pas mon candidat, mais je le dénoncerai au parti républicain pour qu'il renonce à cette candidature.

Gare donc au général-président Grant. Le voilà poursuivi de la condamnation de Warmoth et de Dibble. Il faut qu'il donne satisfaction à ces messieurs pour qu'il soit candidat aux élections de 1872. Comme le général Grant va rire des tentatives d'intimidation faites contre lui par ces deux jeunes carpet-baggers implantés en Louisiane.

Le sénateur Pinchback est choisi comme président.

Dans la séance du soir qui a duré de 7 heures à 9 heures et demie, 107 délégués, parmi lesquels Oliver et Houssacher figurent ostensiblement, répondent à l'appel.

Le Révérend Olmstead dit les prières.

Le comité sur les résolutions rapporte qu'il n'est pas prêt et que la difficulté vient de ce qu'il faut parler de Grant, chose épineuse. Les orateurs ont pu dire ce qui leur convenait, mais des résolutions sont choses plus sérieuses, et il faut les peser. Et le Président a été trompé. Le rapport ne sera donc présenté qu'aujourd'hui.

La convention s'occupe de la formation d'un Comité central qui sera composé de 21 membres.

Le général Herron présente une résolution par laquelle le sénateur au Congrès, West, est invité à présenter à la prochaine session une résolution pour demander en vertu de quelle autorité on a pris la Douane pour un forum, mais un forum fermé où n'entrait pas qui voulait. La résolution est référée.

M. J. Swords présente une résolution portant que 25 républicains, choisis par le président, seront envoyés à Washington pour informer le Président de l'Etat des choses et pour lui demander la révocation immédiate du collecteur Casey, du maître de poste Lowell, du marshall Packard, de l'assesseur Joubert et du collecteur Stockdale. Cette résolution est aussi référée.

La Convention s'ajourne à aujourd'hui à midi.

FRANCE.

Assemblée Nationale.

Séance du 22 juillet.

DISCUSSION SUR LES AFFAIRES DE ROME.

M. le président.—L'ordre du jour appelle les rapports des commissions de pétitions.

M. Pajot présente, au nom de la 5e commission des pétitions, un rapport sur une pétition de l'archevêque de Sens et des évêques de Moulins, de Nevers et de Troyes, réclamant de l'Assemblée sa puissante intervention pour mettre un terme à la situation déplorable dans laquelle le gouvernement italien a placé le souverain pontife.

Après avoir résumé les arguments présentés par les pétitionnaires en faveur de leur pétition, le rapporteur expose les raisons qui établissent à ses yeux la nécessité et en même temps la légitimité du pouvoir temporel pour sauvegarder la liberté de l'exercice du pouvoir spirituel.

Ce pouvoir temporel, le pape l'a reçu dans des conditions et avec des documents qui ne lui permettent pas de l'aliéner. Or, il en a été dépouillé par le gouvernement italien, qui nous devait tout, et cela au mépris de la volonté de la France. Cette injustice est pour nous d'autant plus cruelle qu'elle frappe un souverain qui a jamais témoigné à la France que son affectueuse sympathie.

Le rapporteur note aussi que nos premières défaites datent du jour où la France a rappelé ses troupes de Rome. (Mouvements.—Légères rumeurs à gauche.) En faveur de qui avons-nous abandonné Pie IX ? En faveur de ce royaume d'Italie dont nous n'avons reçu que déloyauté et abaissement. Victor Emmanuel est à Rome et Pie IX se trouve en face de l'exil. Une offre de garanties, mais des pouvoirs publics qui ont voté ces garanties pourront revenir sur ce qu'ils ont voté, et ce sont des tribunaux italiens composés en grande partie [illegible] du souverain pontife. La garantie véritable des garanties, la France ne saurait oublier qu'elle a toujours trouvé sa grandeur morale dans le soutien de la papauté, de l'Eglise et des opprimés.

Elle ne saurait oublier que la République a pas failli défaut en 1848 à la tradition française. Elle s'élevait à la voix de Cavaignac pour la délivrance du Pape et de la liberté. Quel encouragement n'avons-nous pas pour une cause où l'on peut dire : Dieu est partout ! (Très bien !) Nous ne pouvons nous résoudre à l'abandon d'une cause juste et sainte.

Nous ne pouvons faire appel aux armes dans la situation où nous sommes ; mais nous pouvons faire appel à l'Europe entière pour un intérêt universel. C'est à notre diplomatie qu'il faut confier la question, puisque nous ne pouvons faire autrement, mais, selon notre droit, nous réservons l'avenir. En conséquence, la commission des pétitions propose de renvoyer les pétitions au ministre des affaires étrangères. (Marques nombreuses d'approbation.)

Un autre membre fait un rapport sur des pétitions absolument semblables, dit-il, quant à leur objet, à celles qui viennent d'être soumises à l'Assemblée. Elles émanent des archevêques et évêques de Tours, de Toulouse, d'Auch, de Chambéry, de Rennes, de Sens, d'Aix, de Bourges, de Bordeaux et de Versailles.

Après avoir présenté l'analyse sommaire de ces pétitions, qui tendent toutes vers le même but, l'orateur conclut dans le même sens que le rapporteur précédent ; et déclare que l'honneur et la dignité de la France lui commandent, malgré ses malheurs, d'intervenir en faveur du saint père, et cela par respect pour la liberté de conscience et pour la foi des traités.

En conséquence, la 3e commission propose le renvoi des vingt et une pétitions au ministre des affaires étrangères. (Applaudissements à droite.)

M. le Président.—La parole est à M. le chef du pouvoir exécutif. (Mouvement général d'attention.)

M. Thiers, chef du pouvoir exécutif.—Je suis trop sincère pour ne pas vous exprimer le regret que j'éprouve d'être obligé de traiter aujourd'hui une grave question [illegible] de vous être soumise de nouveau, non pas que je désavoue quelqu'une de mes opinions passées ; vous allez voir que ce que je pensais je le pense encore et que je le penserai toujours. (Très bien ! très bien !)

Je n'ai à cacher aucun de mes actes, aucune de mes intentions. J'agis devant mon pays, devant d'honnêtes gens, je puis tout dire, et à mon pays et aux honnêtes gens qui m'écoutent. (Très bien ! très bien !)

Vous êtes cependant, messieurs, tous trop expérimentés pour ne pas comprendre qu'il y a de grands intérêts que, dans certaines circonstances, on sert plus par le silence que par la parole. (Marques d'approbation.)

Toutefois, comme, après tout, ce que nous sommes obligés de faire il faut que nous puissions le dire, puisqu'on nous y contraint, vous apprécierez la nécessité où nous sommes, et, si vous ne l'appréciez pas, j'espère qu'avec la plus profonde bonne foi, ce déplaisir que vous éprouverez, ce n'est pas à moi que vous l'imputerez. (Assentiment sur plusieurs bancs.)

Je n'ai rien à dissimuler de mes opinions passées, car j'ai été sincère lorsque j'avertissais des terribles résultats qui se sont produits. J'ai souvent fait à mon pays, que j'aime, et aimer pour pouvoir quelquefois lui infliger le blâme qui naît de ma conviction et de ma conscience, je lui ai fait souvent le reproche d'être sous le joug du moment. (Mouvement.)

Lorsqu'en France une opinion s'élève, presque personne ne sait y résister. Il faut vous le dire aujourd'hui, car nous en avons l'exemple, funeste exemple de l'empire des idées du moment. C'est cet empire que nous devons l'abandon de la politique traditionnelle de la France, abandon puni aujourd'hui par les plus cruels revers. (Très-bien ! très bien !)

Oui, j'ai vu le moment où cette vieille politique de l'équilibre européen, qui était la consécration de notre histoire, l'œuvre de nos plus grands hommes, a été vouée au plus absurde ridicule. (Mouvement.)

On disait que cette politique, qui était l'œuvre d'Henri IV, le plus brave, le plus attrayant des hommes ; qui était l'œuvre de Richelieu, un grand homme d'Etat, l'œuvre de Mazarin, l'homme d'Etat de la patience ; l'œuvre de ces hommes qui nous ont amené à la paix de Westphalie. On disait que cet équilibre qui, rétabli en 1815 par un coup de la Providence, car alors c'était nous enlever la puissance du territoire, il semblait qu'il nous donnait la puissance morale, on disait qu'il devait être abandonné.

Nous n'étions plus en mesure de dominer le monde. La France était cependant placée en Europe entre la Prusse et l'Autriche pour empêcher la domination de l'une par l'autre. La France alors était assise sur le continent entre l'Allemagne et la Russie pour empêcher que ces deux puissances si considérables ne s'absorbent, et que une nation entière dans l'intérêt de la seule nation particulière.

Eh bien, c'est cet équilibre que dans un moment de folie ridicule nous avons trouvé contraire à nos idées. (Mouvement.)

On a chanté de vingt manières [illegible] notre souveraineté, notre politique, le principe des nationalités, et le prestige de la nation [illegible]

Sans faire reproche à l'Italie d'avoir eu la devenir une puissance unie, il n'en est pas moins vrai que c'est une faute pour la France d'avoir, sans nécessité et sans compensation, contribué à créer une puissance qui, sans être notre ennemie, peut un jour devenir une rivale. Aujourd'hui, pour la France, on verra, c'est un fait accompli. (Très bien ! très bien !)

Je n'ai jamais imaginé une minute ni demandé voulu renouveler ce débat. Je pense, selon tout respect, que le rôle de la France est beaucoup trop grand. En premier lieu, l'unité au dehors que l'unité italienne engendrerait un jour l'unité germanique. En second lieu, il était incertain que l'unité italienne ne pouvait que nous apporter de [illegible] religieux, reproduisant par la suite [illegible] Or, tout gouvernement qui se respecte doit [illegible] à la liberté de conscience [illegible] au point de vue philosophique.

J'ai dit jadis au gouvernement impérial, et je le redis encore aujourd'hui, que détruire l'équilibre européen, c'était fonder l'unité allemande, l'unité germanique, les événements l'ont prouvé. Ainsi la France, on le voit, la protection du protestantisme, et depuis Charles-Quint, la protectrice naturelle du catholicisme, a abandonné sa mission.

Le plus haut degré de philosophie ce n'est pas de penser de telle ou telle façon, c'est de respecter la conscience religieuse sous quelque forme qu'elle se présente, et quel que soit son caractère. (A gauche : Très bien ! très bien !)

Quant à moi, déclarer les catholiques, dépouiller les protestants, c'est une faute complète. Les protestants ne veulent pas qu'une seule communion pèse sur l'autre. [illegible] ont besoin qu'une seule communion domine les autres ; eh bien, on [illegible] nous de ces croyances légitimes, tout gouvernement qui veut pour la conscience le respect [illegible] par un grand [illegible] (A gauche.)

L'orateur insiste sur les effets déplorables qui ont suivi, pour la France, l'abandon du système de l'équilibre européen, et il fait, au point de vue religieux, ressortir la conduite sage et raisonnable, selon lui, que tiennent les diverses puissances européennes, les Russes envers les Grecs, les Anglais envers tout ce qui appartient au protestantisme, et il ajoute que depuis que l'Autriche n'est plus l'empire Charles-Quint, à la France était dans le rôle de protectrice des catholiques. (Assentiment à droite.)

Abordant ensuite la question de la conduite que pourrait tenir aujourd'hui la France en ce qui touche les affaires de Rome, M. le chef du pouvoir exécutif expose l'attitude que l'Europe conserve vis-à-vis de l'Italie. La Russie, dit-il, à cause de la question polonaise, se montre presque [illegible] à l'égard de cette puissance, et quant à l'Angleterre, elle l'a toujours ménagée. L'Autriche, sous l'inspiration de l'homme d'Etat sage et habile qui la gouverne, quoique la grandeur de l'Italie ait été emprunté à ses dépouilles, se borne à déclarer que les provinces cédées étaient un fardeau ; mais elle se dit engagement. Puisque nous ne pouvons pas les lui reprendre, il faut bien vivre avec l'Italie. La France, de son côté, cherche à se frayer un passage à travers les Alpes pour se rapprocher encore davantage de cette nation. Et l'Espagne ? Elle a reçu, vous le savez, un roi de la main même de l'Italie.

Telle est donc l'attitude de l'Europe vis-à-vis de cette puissance ; vous en connaissez les motifs aussi bien que moi. Eh bien, quoi qu'il en soit, je vous le demande, lorsque toutes les puissances entretiennent de bons rapports avec l'Italie, que voulez-vous [illegible] à ma place. Vous me dites, je le sais, de ne pas accepter le dicton des faits accomplis. Ma conscience, comme la vôtre, il est vrai, se révolte ; mais lorsque toutes les puissances européennes acceptent avec l'Italie ; lorsque ce vous voudriez bien comprendre que je ne puis seul me mettre en dissidence.

On m'a accusé d'une politique de gouvernement, à qui vous avez accordé votre confiance et qui la conservera tout entière, c'est la paix. (Très bien ! très bien !)

On nous trouvera profitant des leçons du malheur, sachant emprunter à nos voisins ce qu'ils peuvent avoir de bon ; on nous trouvera appliquant tous nos soins à réorganiser l'armée française ; en reconstruisant dans la crise qui vient de nous incomber la fortune véritablement cette armée ; c'est à notre droit de grande nation qui vient [illegible] sa grandeur ; ce n'est pas la politique astucieuse de ceux qui voudraient un premier prétexte recommencer la guerre. (Applaudissements.)

Nous ne voulons pas rouvrir le champ des combats, mais nous voulons rendre à la France digne du rôle qu'elle a rempli dans le monde. (Très bien !)

Voici notre devoir envers les catholiques. Oui, il reste un appui à donner au chef de ce grand culte. Oui, il reste des devoirs à remplir envers lui. Tous nos respects lui sont dus, et appartiennent à sa grandeur et à ses malheurs.

Ne supposons jamais il est présenté un grand homme historique.

Pie IX est le seul qui ait dépassé l'âge de premier pontife. L'Europe l'a salué, et la France, dans cette circonstance, n'est pas restée en arrière. La France aussi qu'on n'oublie le délaissement et le désespoir du pontife, a la sûreté du saint-père, malgré ses malheurs, a trouvé encore le denier de Saint Pierre pour secourir ses besoins. (Applaudissements à droite.)

M. le chef du pouvoir exécutif arrive dans le détail des relations qui existent aujourd'hui entre le gouvernement français et le chef de la catholicité. Les sentiments exprimés à Pie IX sont ceux-ci, et cela a donné à ces paroles l'apparence d'un conseil, c'est que le parti de la France soit toujours où est la paix.

L'orateur rappelle ensuite les termes du concordat et la nécessité, en raison même de ce traité célèbre, d'assurer à la papauté toute son indépendance. Il y a, dit-il, un grand intérêt national à ce que la France soit, croyez-le bien, le défenseur au saint-père de toutes les ressources d'une situation qui nous [illegible] pas créée. Je vous en prie, donnez-moi de temps et de moyens [illegible] d'un gouvernement de raison. [illegible] (Marques nombreuses d'approbation.)

Nous n'avons pas la prétention d'être entre le monde [illegible]

Mgr. Dupanloup, évêque d'Orléans.—Je suis d'abord monté à cette tribune pour rendre hommage au président du conseil.

Je suis heureux de remercier de ces nobles et excellentes paroles qu'il a prononcées en faveur d'une cause depuis longtemps chère à mon âme.

Je suis heureux et ému, car, à vingt années de distance, c'est la même voix que j'entends, dans une autre enceinte, sous une autre République, mais toujours exprimant les mêmes sentiments, et généreusement aujourd'hui cette cause sacrée, malgré les difficultés évidentes, les craintes possibles de l'avenir. (A droite : Très bien ! très bien !)

A cette époque, M. Thiers parlait seul, et le concours de ceux qui l'assistaient animait et ne partageaient pas ses pensées sur cette grave question. Pourquoi ne serait-il défendu de croire que le désordre des temps et nos malheurs nous ont plus ou moins sensiblement rapprochés ? (A droite : Très bien ! très bien !)

Du reste, je ne veux nullement ici les engagements, mais je ne pouvais pas ne point prendre la parole dans la question qui vous est soumise. Si je ne m'adressais à vous, je manquerais à ce qui a été, dans une longue carrière de luttes, la règle constante de ma conduite. (Marques d'approbation.)

Même aux jours les plus difficiles, dans les années les plus désespérées, j'ai toujours tenu entendre mon grand que je l'ai toujours [illegible] j'ai fait appel à l'opinion publique contre toutes les mesures de violence [illegible] jamais à la violence et à l'injure ni à la faveur. (Applaudissements.)

A continuer.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à "l'Abeille."

Relâchement dans les poursuites contre les Communistes.

Mémoire des abolitionnistes français au roi d'Espagne.

M. de Rémusat fort apprécié à Rome.

Réception faite par le Czar au ministre de France.

Modification des projets de taxe.

Probable augmentation de l'impôt direct.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Londres, 9 août.—Le sous-secrétaire du Trésor des Etats-Unis, Richardson, a terminé les négociations pour la prise du surplus des bons cinq pour cent, avec la maison Jay, Cook, McCulloch & Co. Cette nouvelle a fait hausser les fonds américains.

Madrid, 9 août.—Le journal l'*Imparcial* dit que le gouvernement a l'intention de taxer les titres appartenant à des personnes résidant hors du royaume.

Paris, 9 août.—La police de l'arrondissement de [illegible] a été avisée de Versailles d'avoir à modérer son zèle dans l'arrestation des communistes.

Rome, 9.—Le comité agricole d'Etat s'est réuni hier, [illegible] délégués et nombre de personnes distinguées de la Géorgie, de l'Alabama et de la Caroline du Sud étaient présentes.

Les délibérations sont d'une vitale importance pour l'Etat.

Versailles, 9 août.—Un projet de loi a été présenté par le gouvernement à l'Assemblée pour hâter le terme des poursuites contre les communistes.

Le gouvernement veut suspendre pour le moment, la discussion sur les taxes concernant les matières premières, et au lieu de ces taxes, augmentera les taxes directes qui existent.

Les troupes prussiennes, obéissant à des ordres télégraphiques envoyés de Berlin, évacuent aujourd'hui la ville de Troyes.

Londres, 9 août.—Guizot, Laboulaye, et autres abolitionnistes distingués ont adressé au roi d'Espagne un mémoire en faveur de l'abolition de l'esclavage à Cuba et à Porto Rico.

Rome, 9 août.—L'*Opinion*, dans un article inspiré en apparence par les autorités papales, a exprimé la plus favorable opinion de Rémusat, le successeur de Favre au ministère des affaires étrangères.

St-Pétersbourg, 9 août.—Le général Leflô, ministre de France, a présenté ses lettres de créance au czar qui l'a reçu avec la plus grande cordialité.

Edinburg, 9 août.—20,000 étrangers ont assisté au centenaire de Sir Walter Scott.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 9 août.—Le baromètre tombera probablement, dans les Etats du Golfe, et il pleuvra le long de la côte dans la journée.

NOUVELLES DIVERSES.

New-York, 9 août.—Avant l'investigation régulière, l'ex-inspecteur de [illegible] [illegible] Mathews [illegible] [illegible]

Louisville, 9 août—Les amis de Leslie prétendent qu'il a [illegible] voix de majorité [illegible]

San Francisco, 9 août.—[illegible]

Savannah, 9.—La première balle de nouveau coton de la Géorgie a été reçue aujourd'hui. Elle vient du comté de Decatur, Géorgie. Elle a été vendue en bourse à l'encan, à 33 1/4 cents la livre. Le coton est du strict middling. C'est la seconde balle de la récolte reçue à ce port.

New York, 9 août.—La nouvelle du câble annonçant le succès final et complet des négociations financières du Juge Richardson avait été envoyée par lui, il y a quelques jours, après avoir été modifiée quelque peu dans une conférence avec Jay, Cooke & Co., agents du nouvel emprunt.

Un syndicat qui sera formé par cette maison comprendra les banques nationales et les banquiers de ce pays et les plus fortes maisons du continent. Une somme de vingt millions sera placée au crédit du Trésor d'ici au 25 du courant, et sera applicable aux anciens 5.20. En vertu de cet arrangement il sera disposé de 300,000,000 5% pour cent, d'ici à très peu de temps.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Liverpool, 9 aout, soir—Coton plat. Orleans 9 1/8.

Londres, 9 aout—Consol. 92 3/4. Bonds 92 7/8.

Paris, 9—Rentes 55 37.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 9 août.—Coton en bonne demande. Vendu 2,000 balles ; Uplands 19 ; Orléans 19 3/4.

New York, 9.—Argent facile. Escompte de 5 à 7. Sterling faible à 9 1/8 et 9 3/8. Or 11 7/8.

Memphis, 9.—Coton plat ; mid. 17 3/8.

Mobile, 9.—Coton plat et nominal. Mid. 18. Stock 6405 balles.

Charleston, 9.—Coton plat. Mid. 18. Stock [illegible] balles.

Savannah, 9.—Low mid. 17 1/4. Stock [illegible] balles.

Memphis, 9 août—Coton plat à 17 3/4 à 18. Recettes 165 balles.

NOUVELLES DES RIVIERES.

Vicksburg, 9 août—Descendu : Robinson, à 9 A. M. Temps chaud et clair.

Memphis, 9 août—Le fleuve a baissé d'un pouce. Descendus : Capitol City et Glasgow.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe Sud-Ouest, 9 août, 6 h. P. M.—Septembre 30.10. Temps clair et calme. Pas d'arrivages.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Londres, 8 août.—Une réunion de quelques hommes d'Etat [illegible] [illegible]

Un comité a été chargé de rédiger la constitution de la nouvelle église.

[illegible]

New York, 9 août.—Le Républicain de Lima, [illegible] [illegible]

sufrages. Roys, cependant, [illegible] de six pour quatre ans, et ce terme n'étant pas expiré, il peut contester la validité des élections de Roberts et de Gardner.

Ville du Lac Salé, 8 août.—Un Mormon a été cité devant la Troisième Cour de District sous l'accusation d'adultère, portée contre lui par sa première femme. Il a été [illegible] relâché sous caution de [illegible].

Chicago, 8 août.—[illegible] Wisconsin, [illegible] Goff, Smith, et un certain [illegible] ont été blessés. Un [illegible] de l'Eglise catholique de Genoville été [illegible] ; les grains et le mais sont [illegible].

Paris, 9 août.—Les Allemands ont commencé l'évacuation des forts du Nord et de l'Est de Paris.

Louisville, 9.—Deux jeunes hommes [illegible] ont été enlevés [illegible] de Frankfort, Ky., et [illegible] d'avoir tiré le premier coup de feu dans une émeute qui a coûté la vie à deux blancs. Les deux nègres ont été emmenés à une certaine distance de la ville et pendus.

St-Louis, 9 août.—Les élections du comté ont été calmes. Chs. Bland, candidat démocrate à la place de Presiding Justice, a obtenu dans la ville, 1,800 voix de majorité.

Paris, 9 août.—Rentes 55.62.

Passe du Sud-Ouest, 9 août.—Arrivés : Bargue Volunteer et bark E. V. Barstal, de Boston.

Passe à Loutre, 9 août.—Arrivé steamer Margaret, de Key West.

(Communiqué.)

A Monsieur l'Editeur de l'Abeille.

Veuillez, je vous prie, insérer la présente lettre dans votre estimable journal.

ALSACIENS ET LORRAINS.

J'ai eu l'honneur d'assister, dimanche dernier, à l'Opéra [illegible] [illegible]

UN ALSACIEN, S. T.

CHRONIQUE LOCALE.

Feu.—Quelques minutes après 2 heures hier matin, [illegible] [illegible]

MANUFACTURE DE CIGARES —DE— J. Ballester, Encoignure Chartres et Bienville. [illegible]

J. LEVOIS & JAMISON, Au No 126 de la rue du Canal. J. LEVOIS & JAMISON annoncent à leurs amis et au public qu'ils viennent de recevoir un assortiment d'articles d'automne et d'hiver, du Nord et de l'Europe, ils vendront, à très bas prix, leur stock d'articles d'été,—se composant, en partie, de BAREGES FRANÇAIS, MOZAMBIQUE ET LINON FRANÇAIS, LINONS TOILE IMPRIMÉS ET UNION, NANSOUS IMPRIMÉS. Et un assortiment complet d'articles de blanc qui seront rapidement sur les différents marchés [illegible] de la matière première. NO. 126 DE LA RUE DU CANAL. Entre les rues St-Charles et Carondelet.

HEBERT & Cie., RUE DE CHARTRES. LIBRAIRIE FRANÇAISE. Papeterie, Articles de Bureaux. UN IMMENSE ASSORTIMENT DE Papiers peints en tous genres, A PRIX RÉDUITS. [illegible] HEBERT & Co.

INSTITUT ST. CHARLES. LA réouverture des Classes de ce pensionnat aura lieu, comme d'usage, le premier lundi de septembre. [illegible] Mme MACÉ LEFRANC, Directrice.

COMPAGNIE PELICAN DE GAZ. BUREAU, Au coin des rues Carondelet et Canal. USINE, AU No 908 DE LA RUE DRYADES. CETTE Compagnie est maintenant préparée à recevoir des ordres pour MACHINES A GAZ PORTATIF, pour MAISONS, MANUFACTURES, MAGASINS, BUCHERIES, CORDERIES, HOTELS, ÉGLISES, etc. [illegible] WM. McCULLOCH, Agent. L. H. BAQUIÉ, Secrétaire.

Demande de Tailleur. ON demande un ouvrier tailleur. [illegible]

Pharmacie. [illegible] JOSEPH SCHAFFER.

AVIS SPÉCIAL. DOUVES DE BOUCAUTS, A vendre au débarcadère de l'habitation Story. S'adresser à J. A. FERNANDEZ, No 58 de la rue Vieille-Levée.

Demande de Bucherons. ON demande VINGT-CINQ BUCHERONS sur l'habitation Story, huit milles au-dessous de la ville. S'adresser à J. A. FERNANDEZ, No 58 de la rue Vieille-Levée.

D. AUGUSTIN, AVOCAT, Passage de la Bourse, No 306. [illegible]

Demande de Solliciteurs. [illegible]

Avis. [illegible]

Avis au Public. VENTE AU-DESSOUS DU PRIX COUTANT [illegible]

Pension. [illegible] EMILE CORR.

Au Public. LE TRAITEMENT [illegible] ARISTIDE F. FOLLIN, D. M., 166... RUE DU CANAL... 166. [illegible]

Deter's Worsted Store, Spécialité de Laines à broder. Mlle TH. DETER. A TRANSPORTÉ son établissement au No [illegible]

Maison à Louer. No 115, rue [illegible], entre Dauphine et Bourbon. [illegible] PEYTAVIN & TURCOTTE.

A Louer. [illegible]

A Louer. [illegible] GIBSON & AUSTIN.

Maison à Louer, 32 rue Derbigny, entre Douane et Bienville. [illegible] LAFITTE, DUFILHO & Co.

E. Dazière & Co. [illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG, [illegible] W. J. I. ARMSTRONG.

Avis. [illegible]

Changement de Cabinet. LE DR. O. ANFOUX a transféré son cabinet [illegible]

J. A. FLORAT, Pharmacien, au coin de Bourbon-Basin, [illegible]

A Vendre. UN RESTAURANT dans le Deuxième District [illegible]

A vendre, [illegible] J. B. QUIRK. [illegible]

MAISON D'ETE. Vêtements à bon marché, LEON GODCHAUX, [illegible] RUE DU CANAL... [illegible]

Un assortiment considérable et des mieux choisis. [illegible]

Musique. Pianos. GRAND BAZAR M. ELIE, RUE ROYALE. [illegible]

Pianos. Pianos. Instruments de Musique.

CHAMPAGNE, LOUBERE. [illegible]

Seuls Agents pour la vente du GRAND VIN CHATEAU PAPE CLEMENT.

GRANDE MISE EN VENTE 40 pour cent Au-dessous du PRIX COUTANT AUX Cent Mille Paletots. MICHEL LION, 197 ET 199... VIEILLE-LEVÉE... 197 ET 199. En Face du Marché Français. [illegible] $100,000 de marchandises destinées ce mois chez MICHEL LION. [illegible] POUR FAIRE DES SOLDES. [illegible] CENT MILLE PALETOTS. [illegible]

Avis spécial aux Planteurs et aux Marchands. [illegible] HUILE D'ECLAIRAGE [illegible] MORAN, NOBLE & WOODS. Nlle-Orléans, 29 juin 1871.

Ayez l'Œil sur vos Enfants. LE GRAND REMÈDE : LE SIROP de WHITCOMB [illegible]

J. E. MERITH. J. E. Mérith & Co., [illegible] Rue Poydras... 179. [illegible]

Le Doc sur J. B. PEREZ, [illegible]

Organiste. [illegible]

Graines de Jardinage. [illegible]

Avis aux Habitants Sucriers. [illegible]

Université de Saint-Louis. CETTE institution, connue si favorablement depuis longues années [illegible] UNE INSTRUCTION CLASSIQUE ET COMMERCIALE COMPLÈTE. CONDITIONS : [illegible]

Pension. [illegible]

Avis de Société. LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société sous la raison H. C. COLOMB & CO. [illegible] H. C. COLOMB. F. A. POURSINE.

CAZAUX & VERGNOLE, IMPORTATEURS, VINS, LIQUEURS, &c., ET FABRICANTS DE SIROPS. [illegible] VIEILLE-LEVÉE... 71.

FONDERIE DE LEEDS. (ETABLIE EN 1825.) Au coin des rues Delord et Foucher. NOUS annonçons [illegible] des MACHINES A VAPEUR [illegible] LEEDS & CO.

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL, [illegible]

Hôtel de la Grand'Ile—Bord du Golfe—Louisiane. [illegible]

J. SAGET, [illegible] Chartres, et 10, rue du Canal. [illegible]

Agents pour la vente du Whiskey [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, 198 et 200, rue Vieille-Levée, 198 et 200. UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. [illegible] RUE VIEILLE-LEVÉE. FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c. Sirops de Fruits. FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE. NORMAN & REISS, Seuls Agents.

G. W. DUNBAR & SON, 10, 12 et 14... RUE ST-LOUIS... 10, 12 et 14. NOUVELLE-ORLÉANS. IMPORTATEURS ET MARCHANDS de toute espèce de LIQUEURS FRANÇAISES, ANISETTE, CURAÇAO, MARASCHINO, FIGUES DE LA LOUISIANE. FABRICANTS DE SIROPS DE FRUITS. [illegible]

TRANSPORT DE FRET. [illegible] J. V. DUNBAR.

C. S. HUNT & Co., DÉPÔT DE MACHINES, Au No. 105 de la rue Gravier. [illegible]

Feutre d'Irlande à Toits, [illegible] PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES. [illegible] DE D. ANDERSON & SON. [illegible]

Chantier de bois, de Brown. Bois de planches [illegible] JOS. A. BROWN.

GUANO PELICAN. LA COMPAGNIE D'ENGRAIS (The New Orleans Sanitary and Fertilizing Company) [illegible] T. D. GULLETT.

DENTISTES. Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE. [illegible]

Dr. C. BLANKE, DENTISTE. [illegible] EXTRACTION DE DENTS SANS DOULEUR.

Préservez vos dents. J. A. CASSABRAYNOS, D. D. S. [illegible]

$20 Seulement $20. [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 9 AOUT—CLASSE No [illegible] [illegible] HOWARD, SIMMONS & Co.

Avis. L'ASSOCIATION CATHOLIQUE ET DE BIENFAISANCE MUTUELLE de la Nouvelle-Orléans, [illegible] J. J. E. PLANCHARD, E. V. MEUNIER, A. MASSERAT, L. X. CHAMPY, E. BOURBON.

TAXES DE VILLE. DÉPARTEMENT DES ASSESSEURS, Hôtel-de-Ville, Salle 15. CONFORMEMENT à la Section [illegible] E. BONZANO.

AVIS. LE OFFICE DIVIN de l'Eglise Episcopale [illegible]

AVIS AUX EXPEDITEURS. [illegible]

Banque Métropolitaine de Prêts, Epargnes et Garanties, [illegible]

TEUTONIA Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans. [illegible] Capital... [illegible]

SOURCES DE BLADON. [illegible]

Le Ventilateur en Fil de Fer. [illegible]

SUCRES-MELASSES. [illegible] A. THOMSON & CO.